

Les extraits mortuaires

des soldats de la Révolution et de l'Empire



La loi Jourdan du 19 fructidor an VI (5 septembre 1798) établit la conscription qui astreint au service militaire les jeunes hommes de 20 ans. La conscription s'intensifie ensuite avec les campagnes impériales (1805-1815), en particulier dans les dernières années, lorsque la Grande Armée subit revers sur revers face à une Europe coalisée.

Au cours de la période des guerres de la Révolution et de l'Empire (1792-1815), le Service de santé militaire est l'un des parents pauvres des armées. Les pertes par suite de blessures ou de maladie contractée en service (dysenterie, typhus...) sont bien plus élevées que les pertes au combat. De nombreux soldats décèdent ainsi dans des hôpitaux militaires ou hospices civils, en France ou à l'étranger. Après chaque décès, un certificat de mort ou extrait mortuaire est envoyé dans le département de naissance du soldat ; il contient les nom, prénoms, lieu de naissance, date et lieu de décès, unité d'appartenance et généralement la cause du décès.

Les extraits mortuaires des soldats creusois morts en hôpitaux durant cette période sont conservés aux Archives départementales, sous-série 3R (Anciens combattants et victimes de guerre). Ces documents représentent une source complémentaire non négligeable pour l'historien ou le généalogiste sur les traces d'un soldat de cette époque.

Voici quelques exemples issus de nos fonds.

Grande

Armée
Océanique

HOPITAL MILITAIRE DE la Caserne neuve

EXTRAIT MORTUAIRE.

Le Directeur de l'Hôpital Militaire de Brüm
soussigné, certifie à tous qu'il appartiendra, que le Citoyen Etienne Fourneau
Voltigeur au quarantième Régiment d'infanterie de ligne de Votigean
natif d'Issoudun Département de la Creuse

entré au dit Hôpital le Douze du mois de frimaire an quatorze
d l'an quatorze y est décédé ce jour d'huy. Vingt trois frimaire an quatorze

Enfoi de quoi j'ai signé le present.

à Brüm le Vingt trois du mois de frimaire quatorze

Le Directeur de l'Hôpital Militaire de Brüm

Mandelaincourt

L' Officier de Santé soussigné Employé au dit Hôpital, certifie à tous
qu'il appartiendra que le Citoyen Etienne Fourneau Voltigeur
susqualifié est décédé au dit Hôpital à la suite des blessures
reçues à la bataille d'Austerlitz

Enfoi de quoi j'ai signé le present.

à Brüm le Vingt trois du mois de
frimaire de l'an quatorze



Vu par moi Commissaire des guerres
Chargé de la police du dit Hôpital.

Signature of the official, with a large circular stamp of the Ministry of War, Paris, and the text 'Schirmer, Major' and 'Marius'.

FOURNEAU Etienne, natif d'Issoudun, voltigeur au 40^e régiment d'infanterie de ligne, 2^e bataillon.

Décédé à l'hôpital militaire de la caserne neuve à Hanovre le 23 frimaire an XIV (14 décembre 1805), par suite de blessures reçues à la bataille d'Austerlitz.

CHUCHOT Guillaume, natif de Saint-Vaury, fusilier au 35^e régiment d'infanterie de ligne, 1^{er} bataillon, 3^e compagnie.

Décédé à l'hôpital d'Udine (Italie) le 18 mars 1808, par suite d'hémoptysie.

EXTRAIT MORTUAIRE.

(a) Désigner le nom de la commune où est situé l'hôpital; désigner aussi si l'hôpital est civil ou militaire, sédentaire ou ambulante.

COMMUNE d' *Udine* (a)
HÔPITAL d' *Udine*

(b) Désigner les prénoms, le nom du décédé, le corps à laquelle il appartenait, la compagnie dans laquelle il servait, s'il était enrôlé volontaire ou conscrit enrôlé, et de quelle classe; dans le cas contraire, désigner aussi la commune, le canton et le département où il a été enrôlé; s'il est remplaçant, on le désignera, ainsi que les prénoms, le nom, la commune, le canton, le département et la classe de celui qu'il remplaçait.

(c) Expliquer le genre de maladie ou de blessure dont est mort.

Le registre des décès dudit hôpital a été extrait ce qui suit :
Le Sieur *Guillaume Chuchot fusilier* (b)
au 35^e Régiment d'Infanterie de Ligne
1^{er} Bataillon 3^e Compagnie
né le 12 Mars 1780.

natif de *Saint-Vaury* canton d' _____ département
d' *la Creuse* est entré audit hôpital le *quatre* du mois
d' *Mars* l'an 1808 et y est décédé le *quinze* du mois
d' *Mars* l'an 1808. par suite d' *hémoptisie* (c).

JE soussigné, Économe dudit hôpital, certifie le présent extrait véritable et conforme au registre des décès dudit hôpital.

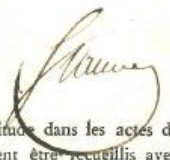



Fait à *Udine* le *17* du mois d' *Mars* 1808.

Henry

Nous, Commissaire des guerres chargé de la police de l'hôpital d' *Udine* certifions que la signature ci-dessus est celle de M. *Henry* Économe, et que soi doit y être ajoutée.

Fait à *Udine* le *17* du mois d' *Mars* 1808.

N. B. On recommande la plus grande exactitude dans les actes de décès. Les prénoms et noms des décédés doivent être recueillis avec attention, ainsi que les lieux de naissance, cantons et départements, les noms et numéros des corps et compagnies; et le tout doit être écrit très-lisiblement et dans l'ordre indiqué à la marge.



EXTRAIT MORTUAIRE.

(a) Désigner le nom de la commune où est situé l'hôpital; désigner aussi si l'hôpital civil ou militaire, sédentaire ou ambulante.

COMMUNE d' *Udine* (a)
HÔPITAL d' *le Séminaire*

DU registre des décès dudit hôpital a été extrait ce qui suit :

(b) Désigner les prénoms nom du décédé, le corps la compagnie dans lesquels servait, s'il était enrôlé volontaire ou conscrit enrôlé, et de quelle classe; dans cas, désigner aussi la commune, le canton et le département où il a été enrôlé; s'il a un remplaçant, on le désignera, ainsi que les prénoms, n, commune, canton, département et classe de celui qui le remplace.

Le Sieur *François Selierio fus. au front* (b) *Cinquième*
Régiment de ligne 35^e Bⁿ M. Compiègne
Sous le N^o 16^e M^e 6178.

(c) Expliquer le genre de maladie ou de blessure dont est mort.

natif de *Feltetie* canton d' *—* département
d' *la Creuse* est entré audit hôpital le *vingt* du mois
d' *septembre* l'an 1808, et y est décédé le *vingt-neuf* du mois
d' *septembre* l'an 1808, par suite de *fièvre* (c)

Je soussigné, Économe dudit hôpital, certifie le présent extrait véritable et conforme au registre des décès dudit hôpital.

Fait à *Udine* le *premier* du mois d' *Octobre* 1808



M. P. M. P.

Nous, Commissaire des guerres chargé de la police de l'hôpital d' *Udine* certifions que la signature ci-dessus est celle de *M. P. M. P.* Économe, et que foi doit y être ajoutée.

Fait à *Udine* le *1^{er}* du mois d' *Octobre* 1808.



Naurath

N. B. On recommande la plus grande exactitude dans les actes de décès. Les prénoms et noms des décédés doivent être recueillis avec attention, ainsi que les lieux de naissance, cantons et départements, les noms et numéros des corps et compagnies; et le tout doit être écrit très-

SELERIER François, natif de Felletin, fusilier au 35^e régiment d'infanterie de ligne, 1^{er} bataillon, 4^e compagnie.

Décédé à l'hôpital du séminaire d'Udine (Italie) le 29 septembre 1808, par suite de fièvre.

CAMUS Nicolas Louis, natif d'Evaux-les-Bains, conscrit détenu réfractaire destiné au dépôt général à Strasbourg.

Décédé à l'hôpital civil et militaire de Schlestadt (Bas-Rhin) le 5 mai 1813, par suite de fièvre, à l'âge de 25 ans.

N.° 8.

EXTRAIT MORTUAIRE.

COMMUNE de *Schlestadt* (a)
HÔPITAL d'Civil & militaire

(a) Désigner le nom de commune où est situé l'hôpital; désigner aussi si l'hôpital est civil ou militaire, sédentaire ou ambulante.

(b) Désigner les prénoms et nom du décédé, le corps et la compagnie dans lesquels il servait, s'il était enrôlé volontaire ou conscrit embrigadé, et de quelle classe; dans ce cas, désigner aussi la commune, le canton et le département où il a été enrôlé; s'il était remplaçant, on le désignerait, ainsi que les prénoms, nom, commune, canton département et classe de celui qu'il remplaçait.

(c) Expliquer le genre de maladie ou de blessure dont est mort.

Du registre des décès dudit hôpital a été extrait ce qui suit :
Le Sieur *Camus Nicolas Louis* (b)
Conscrit détenu réfractaire destiné au
dépôt général à Strasbourg âgé de
vingt Cinq ans.

natif d' *Evau* canton d' *Wem* département
de *la Creuse* est entré audit hôpital le *vingt* du mois
de *février* l'an 1813. et y est décédé le *cinq* du mois
de *Mai* l'an 1813. par suite de *fièvre* (c)
Quatre heures du matin

Je soussigné, Économiste dudit hôpital, certifie le présent extrait véritable et conforme au registre des décès dudit hôpital.

Fait à *Schlestadt* le *1.* du mois de *juin* 1813.



Vu pour
le Commissaire des guerres
Renouard



Louis Bresson
Nous, *Commissaire des guerres* chargé de la police de l'hôpital
de *Schlestadt* certifions que la signature ci-dessus est celle de
M. Schaeck Économiste, et que foi doit être ajoutée.

Fait à *Schlestadt* le *1.* du mois de *juin* 1813.



On recommande la plus grande exactitude dans les actes de décès. Les prénoms et noms des décédés doivent être recueillis avec attention, ainsi que les lieux de naissance, cantons et départements, les noms et numéros des corps et compagnies; et le tout doit être écrit très-lisiblement et dans l'ordre indiqué à la marge.

EXTRAIT MORTUAIRE.

Hôpital militaire d'Erfurt, dit *Saint-Martin*

Du Registre des décès du dit hôpital il a été extrait ce qu'il suit:

Le Sieur *Leberthe François fusilier au 132^e*
de ligne St Bon & Comp

natif de *Sussex* département *de la Creuse*
entré au dit hôpital le *Vingt-neuf* du mois de *octobre 1813*
y est décédé ce jourd'hui *le dix-neuf* du mois de *Novembre 1813*
par suite de *un coup de feu*

Le soussigné Directeur de l'hôpital militaire d'Erfurt dit *Saint-Martin*
certifie le présent extrait véritable et conforme au
registre des décès du dit hôpital.
à Erfurt, le *Vingt-neuf* 1813
Salomon

Nous Commissaire des guerres chargé de la police de l'hôpital
militaire d'Erfurt dit *Saint-Martin* certifions que la
signature ci-dessus est celle de Monsieur *Salomon*
Directeur du dit hôpital, et que foi doit y être ajoutée.

à Erfurt, le *Vingt-neuf* 1813



LEBERTHE François, fusilier au 132^e régiment d'infanterie de ligne, 4^e bataillon, 2^e compagnie.

Décédé à l'hôpital militaire Saint-Martin d'Erfurt (Allemagne) le 19 novembre 1813, par suite de blessures dues à un coup de feu.